



fisuel info

LETTRE D'INFORMATION DE LA FISUEL

Fédération Internationale pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité

Édito

La Certiel a démarré son activité en 1999, après une longue, laborieuse période d'étude et d'analyse des systèmes de certification d'installations électriques existants dans divers pays européens. L'expérience française, et plus spécifiquement, l'appui du Consuel, ont conduit à l'adoption par le Portugal de critères et procédures uniformes pour le contrôle et la certification des installations électriques, et ont ainsi inspiré la constitution de la Certiel.

Aujourd'hui, tout est plus facile puisque la Fisuel existe, lieu d'accueil et d'échanges, d'expériences et de connaissances pour les pays qui souhaitent faire évoluer la sécurité électrique sur leur territoire et/ou mettre en place un système de contrôle et d'attestation des installations électriques.

En tant que membre fondateur et actif de la Fisuel, la Certiel a eu le grand plaisir d'organiser au mois de mai dernier l'assemblée générale de la Fisuel, avec l'espoir d'avoir ainsi contribué à un meilleur rapprochement entre ses membres, à un plus grand rayonnement de son image et à un renforcement de la promotion de son principal objectif : la sécurité électrique au niveau international.

José TOMAZ GOMES

Membre du comité de direction de la Certiel
Vice-président de la Fisuel

Numéro " spécial Certiel ", à l'occasion de la tenue de l'assemblée générale de la fédération à Lisbonne le 23 mai 2003.

Actualités

LA SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE – 1^{RE} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FISUEL

Le 23 mai 2003 s'est tenue à Lisbonne la première assemblée générale de la Fisuel, quinze mois après son lancement à Beyrouth, en février



2002, à l'invitation de la Certiel (association de certification des installations électriques du Portugal).

Lieu de rencontres, d'échanges, de mise en commun des compétences, cette réunion a rassemblé près de 40 participants, représentant l'ensemble des 21 membres issus d'une dizaine de pays, de 3 continents, et 2 associations internationales.

Cette réunion, présidée par Philippe André (Consuel, France), a permis de faire le point sur les travaux de l'exercice passé, de valider un certain nombre de projets et de permettre de fructueux échanges entre ses membres.

A ce stade, la Fisuel a rappelé l'existence de son site internet (www.fisuel.com), de ses nombreux contacts sur les différents continents, de ses réflexions sur les exigences essentielles en matière de sécurité électrique, partagées par tous, ainsi que sa coopération

avec le FEEDS (Forum for European Electrical Domestic Safety- www.electric-safety.org) sur l'état des installations anciennes en Europe.

En ce qui concerne l'avenir, elle a notamment décidé :

- de mettre en place en 2004 un Observatoire international de la sécurité électrique ;
- de participer activement au salon Elec, en décembre 2004, à Paris, sur le thème notamment du contrôle systématique des installations électriques anciennes ;
- de poursuivre son développement, en particulier vers les pays de l'Europe de l'Est et de l'Amérique Latine.

Enfin, au vu des avancées remarquables de la Certiel en matière d'organisation des inspections, de formation des installateurs électriciens, du suivi statistique des non-conformités relevées et de l'emploi de l'informatique, les membres

de la Fisuel ont eu l'illustration parfaite des objectifs de leur fédération : " échanger pour progresser ", et ainsi, tendre vers certaines harmonisations entre les pays membres. Pour tous, il est désormais clair que : " un an de FISUEL, 3 ans de gagnés, 3 ans de progrès ".



La Certiel

La Certiel - créée en juillet 1996, opérationnelle depuis le 1^{er} février 1999 - est une association de certification des installations électriques - association sans but lucratif, sous tutelle du ministère de l'économie, avec son autonomie technique, administrative, économique et financière.

Elle est reconnue d'utilité publique.

La Certiel est structurée de la manière suivante :

- une assemblée générale représentant les installateurs, les fabricants, les grossistes, les importateurs, les distributeurs d'énergie et les consommateurs ;
- un comité de direction ;
- une direction générale et des services, à Lisbonne - une quarantaine de personnes - avec

notamment, une commission technique, une commission consultative, une direction technique (avec services d'analyse des projets et de certification des installations) et une direction de la qualité ;

- trois entités régionales d'inspection des installations électriques, les ERIIE (IEP au nord, LIQ au centre, ISQ au sud), retenues suite à des appels d'offres publics, pour des contrats de 5 ans. Ces trois ensembles représentent 120 personnes. Ils sont chargés des inspections sur le terrain.

Soit au total, environ 160 personnes œuvrant pour l'ensemble de la Certiel.



La Certiel

1. analyse, approuve et certifie les projets d'installations électriques ;
2. certifie les installations, dans le neuf et dans la rénovation ;
3. fait de la formation

1. ANALYSER, APPROUVER ET CERTIFIER LES PROJETS D'INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES.

Les installations dont la puissance excède 50 kVA sont analysées par la Certiel et donnent lieu de sa part à " approbation ". Mais un certain nombre d'informations doivent être communiquées pour que le projet puisse faire l'objet de cette analyse.

Après l'analyse : l'entité régionale contacte le responsable technique pour éclaircir des doutes éventuels ou bien faire effectuer certaines corrections. Si tel est le cas, le technicien responsable devra envoyer ses modifications dans un délai de 45 jours.

Décision : c'est la Certiel qui a la responsabilité finale d'approuver – et de certifier – le projet : décision formalisée par l'émission d'un " certificat d'approbation " ; si elle décide de le rejeter, le technicien responsable devra en présenter un autre et solliciter une nouvelle analyse.
La Certiel analyse 8 000 projets par an.

2. CERTIFICATION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES.

Les certificats sont demandés par des professionnels, bilités et répertoriés comme techniciens responsables à la direction générale de l'Énergie, chacun disposant d'une carte personnelle d'identification.
Les inspections, réalisées par sondage, ont pour objectif de garantir la compatibilité au Règlement d'assurance des installations de l'utilisation de l'énergie électrique.

Pour obtenir un certificat, le technicien responsable doit en particulier s'assurer :

- que la viabilisation relative à la fourniture d'énergie de la part du distributeur existe,
- et que l'installation est terminée.

Sa demande est faite sur un imprimé spécifique ou sur support informatique, au travers d'Internet, en mentionnant les points suivants :

- son identification ;
- identification de l'entreprise ;
- identification du demandeur ;
- local à certifier ;
- type d'installation ;
- données techniques, descriptif ;
- etc.

Après réception, la demande (une demande pour chaque maison individuelle ou par ensemble collectif) sera traitée



dans un programme informatique d'échantillonnage pour faire la sélection des inspections à mettre en place.
Cet échantillonnage est effectué en fonction de paramètres antérieurement choisis (logiciel Certinfor) : 30 % des installations sont sélectionnées pour un contrôle.



Si l'installation n'est pas sélectionnée pour une inspection, un " Certificado de Exploração " (permis de connexion au réseau public) définitif est émis et adressé au technicien responsable.

Par contre, lorsqu'il y a inspection, à son issue :

- soit il n'y a pas de non-conformité, et un " Certificado de Exploração " provisoire est présenté par le responsable permettant au maître d'ouvrage d'obtenir la fourniture de l'énergie ;
- soit il y a des non-conformités et l'inspecteur les signalera sur son rapport comme étant à éliminer ; ce rapport étant envoyé immédiatement à l'entité régionale compétente et, dans ce cas, le " Certificado de Exploração " provisoire n'est pas délivré.

Décision : la Certiel a la responsabilité d'approuver ou de rejeter la demande de certification de l'installation et a comme justificatif le rapport présenté par l'entité régionale (ERIE).

En cas d'approbation, elle émet un " Certificado de Exploração " définitif de l'installation électrique, qui est envoyé au technicien responsable, pour remise au propriétaire de l'installation.

En accord avec l'appréciation sur l'installation inspectée, les résultats peuvent être ainsi être les suivants :

Approbation : l'installation ne présentant aucune non-conformité, la Certiel émet un " Certificado de Exploração " définitif (permis de connexion au réseau public) et l'envoi au technicien responsable pour exécution.

En attente de certification, la Certiel entend par là qu'il n'y a pas de non-conformités suffisamment graves détectées et qu'un " Certificado de Exploração " pourra être émis, sous réserve que le technicien s'engage formellement, au travers d'une déclaration, à les avoir corrigées.

Rejet : l'installation présente des non-conformités considérées comme graves ; le technicien responsable est informé que l'installation n'est pas acceptée et qu'il devra solliciter un nouveau certificat après l'avoir corrigée.

Depuis 3 ans, la Certiel délivre 200 000 certifications par an et elle rejette 16 à 18 % des demandes de certification.

3. FORMATION

La Certiel organise des séminaires de formation - 6000 à 7000 stagiaires par an - et envoie régulièrement des informations aux 16 000 techniciens.

A NOTER

Depuis janvier, le responsable technique, identifié au préalable et muni d'un mot de passe attribué par la Certiel, peut faire sa demande de certification directement par des moyens informatiques et Internet (400 techniciens enregistrés, sur 16 000, depuis février 500 demandes en ligne).

D'où une réduction des délais : de 21/22 jours, l'ensemble - de la demande initiale à la réception du certificat - est passé à 13/15 jours.

De plus, autre avantage, le technicien peut consulter l'état d'avancement de sa demande.

Parallèlement, toujours par informatique, un registre des non-conformités détectées est tenu à jour, permettant d'orienter les formations.



PROJETS

- développement d'Internet ;
- information sur date et heure du contrôle par SMS ou e-mail ;
- localisation du lieu par GPS.

Fisuel info est disponible sur demande par courrier électronique.

LES DATES À RETENIR...

- > Les Rencontres de la Fisuel :
le 7 novembre 2003 à Dublin
- > Forum sur la Sécurité électrique sous l'égide de Cossuel et Proquelec :
le 11 décembre 2003 à Dakar